



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 1386

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le secteur de la volaille. Ce dernier connaît depuis plusieurs mois des difficultés dues à un retournement brutal de la consommation par l'importation massive en Europe de productions en provenance du Brésil et de la Thaïlande. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui dire si le tarif d'indemnisation spécifique pour les coproduits de l'abattage des volailles, qui était en vigueur jusqu'au 31 août 2001, sera rétabli.

Texte de la réponse

La filière avicole en France est confrontée à une grave crise du fait du déséquilibre entre la production et la demande. Ce déséquilibre résulte en partie de l'augmentation très importante des importations de viandes de volailles dans l'Union européenne, et tout particulièrement de viandes de poulet salées. En ce qui concerne ces viandes de poulets salées et congelées, la Commission a adopté, le 12 juin dernier, un règlement visant le reclassement de ces viandes dans la nomenclature douanière afin de leur appliquer un droit de douane équivalent à celui appliqué aux viandes de poulet fraîches et congelées. Par ailleurs, le Gouvernement a renforcé les contrôles sur les viandes importées afin qu'elles apportent des garanties sanitaires identiques à celles auxquelles doivent satisfaire les produits issus de la production nationale. Au niveau communautaire, la mise en évidence de résidus de médicaments vétérinaires interdits dans des lots de viandes de volailles importées a conduit la Commission européenne à mettre en place un régime de contrôle systématique sur les viandes importées de Thaïlande dès le mois de mars et elle a étendu ce régime aux viandes importées du Brésil au mois de septembre. En ce qui concerne l'indemnisation des coproduits de l'abattage, ce régime anticomunautaire a été dénoncé par la Commission européenne et doit donc faire l'objet d'un retrait progressif. En conséquence, des soutiens seront apportés aux entreprises du secteur pour développer des procédés de valorisation ou d'élimination des coproduits.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1386

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2775

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 720